

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES REPRESENTANTS DE PROXIMITE DE Basse Normandie DU 27 Mars 2020

Le présent compte rendu de la réunion des représentants de proximité de la région Basse Normandie du 27/03/2020 à 15h30, est effectué par la Direction et adressée à tous les RDP de la région Basse Normandie et les membres du CSE rattachés à cette région.

Le présent compte rendu reprend les points abordés lors de la réunion du 27/03/2020 relatifs aux sujets prévus dans le cadre des attributions des RDP, à savoir :

- Contribuer à la remontée d'informations entre les salariés et leurs représentants au sein du CSE, notamment en matière de réclamations individuelles.
- Constituer pour les salariés de leur zone de proximité des interlocuteurs pour relayer d'éventuelles problématiques liées à des sujets de l'ordre de la santé, sécurité, des conditions de travail.
- Effectuer des visites de sites relatives aux conditions d'hygiène, de sécurité et aux conditions de travail.

Présents

Loic Canteloup (RDP)		
Christian Touffait (RDP)		
Franck Corniere (RDP)		
<i>Nicolas Theveniaud (directeur d'agence CAEN-DOZULE)</i>		
<i>Sebastien Lecarpentier (CSE)</i>		
<i>Aurelie Michalowicz (CSE)</i>		
<i>Marco Simoes Inacio (RDP)</i>		
<i>Pascal Translin (directeur d'agence CHERBOURG)</i>		

Absents

Excusés

En préambule :

Cette réunion est exceptionnellement tenue par visio/téléconférence en vue des restrictions gouvernementales liées au confinement et tant que possible par télétravail

Questions :

1) Formations et recyclage :

La section SNEPS CFTC et surprise de constater certaines pratiques. Effectivement Mr LEROUET Gaëtan agent cynophile détenteur du SSIAP 1 (à recycler prochainement) c'est vu refuser sont recyclage Par l'agence le Cherbourg en cotentin. Celui-ci Se voir donc dans l'obligation de le réaliser avec ces propres moyens. Ce qui reste en complète contradiction avec le document « politique QSE 2020 2022 » signé par Madame CHALVIN et Mr LAISNEY datent du 27/12/2019

Je cite au paragraphe 2 :

-Fidéliser nos collaborateurs, développer les compétences de nos collaborateurs.

-Nous devons préserver notre capital humain et être en capacité de détecter de nouvelles pépites avec un management de proximité pour assurer une communication régulière et donner du sens aux missions confiées,

-un engagement pour l'insertion des collaborateurs via nos nouvelles embauches ou des propositions de formations adaptées,

-Le maintien ou le développement des connaissances et des compétences,

-La possibilité donnée à chacun d'évoluer en interne dès qu'un poste s'ouvre ou se libère.etc...

Nous pouvons constater avec la phrase notée en gras et cité ci-dessus qu'il y effectivement deux poids deux mesures et forcer de constater que la politique QSE donnée par Mme CHALVIN notre présidente et Mr LAINEY notre président CPS n'est pas respectée. Nous devons également préciser que cet agent à réaliser une partie de son MAC CYNOPHILE avec ces points CPF ce qui bien sûr est non convenablement.

Cependant la CFTC pense qu'il s'agit d'un malentendu, d'une erreur, et de ce fait demande que cet agent puisse réaliser son recyclage SSIAP comme prévu à l'initial Par le point JAUNE et financier par notre société.

Réponse PT Effectivement le sujet a été évoqué avec Mr LEROUET et nous tenons à vous informer que son SSIAP 1 est valide jusqu'en septembre 2020

Comme vous devez le savoir, le SSIAP 1 de Mr LEROUET lui sert à réaliser des prestations chez CMA COUTANCES, or nous avons de forte chance de ne pas avoir de renouvellement suite à la perte du marché UGAP

Le poste occupé par Mr LEROUET au TFV e Valognes ne demande pas de diplôme SSIAP 1

Mais nous étudierons la demande de Mr LEROUET dans l'hypothèse d'un nouveau marché en SSIAP 1

2) Demande d'augmentation :

Courant novembre 2019, Mr F. fait une demande concernant son coefficient. En effet celui-ci demande à passer au coef 140.Nous vous rappelons par ailleurs que cet agent est qualifié SSIAP1actuellement au coef 130 . Régularisé il y a un an étant resté à 120 alors que légalement le coef de début était 130. (Coef SSIAP 140) Vous avez, le directeur d'agence, ayant répondu

favorablement à cette demande verbalement au vu de sa disponibilité en tous moments.
La CFTC ne souhaite pas de nouveau évoquer la politique QSE donnée et signée par notre président, Et pense que ce doit être un oubli ?

Nous souhaitons bien évidemment une régularisation de la demande avec le passage au coefficient supérieur au vu de la parole donnée et des services rendus, comme de la qualité de travail fourni par cet agent.

Réponse PT Mr LEFILLASTRE Christophe a bien réalisé une demande par écrit et Mr TRANSLIN a bien évoqué sa disponibilité
Le poste au sein du TFV VALOGNES est au coefficient 130

3) INSEE. CHÂTEAU :

Nous avons constaté des doublons sur les lieux de travail ! deux même vacations, deux agents se sont déplacés sur ce site ! Un seul agent part et rentre à son domicile, ou sont les compensations sur les frais kilométrique et temps passer sur le site

Nous comprenons que des erreurs puissent arriver néanmoins le préjudice est subi par l'agent
Nous demandons que les heures soient payer, et rappelons que ça ne compense pas le préjudice subi par l'agent

Nous demandons et rappelons à l'agence que les bonnes pratiques sont inscrites dans les NOA il est dommage de constater que pour des raisons pratique en cas d'urgence on sache appeler les agents mais dans le cas contraire ça ne se pratique pas !

Réponse NT Pourriez-vous donner la date et les agents que nous puissions regarder cela et comprendre pourquoi ?

Les agents concernés feront une demande de remboursement de frais, si l'agence en est la cause, les frais de l'agent seront remboursés.

4) Les mises à jour des plannings modifiés :

Certains agents ne reçoivent pas c'est changement du coup manque de personnel sur site, les RDP CFTC demandent qu'elles en sont les conséquences ? et qu'elle en est la raison ? qui en est le responsable ? peut-on y remédier ?

-Nous proposons et nous demandons, le respect des droits à la déconnexion et que les délais de prévenance soient respectés (-7 jours), que les agents soient avisés par SMS ou téléphone (*quand cela est possible*) et pour tous demandes d'un éventuel changement

Ce qui nous permet d'éviter tout désagrément et de garder un lien social et humain.

Peut-on éviter ce genre de situation, désagréable pour les agents ?

Réponse NT En effet à plusieurs reprises les agences ont remonté ce dysfonctionnement au service informatique, le problème à été pris en compte et doit être de nouveau fonctionnel.

Il n'y a pas eu heureusement de conséquences graves, certains agents qui ont su bien vouloir prendre la vacation ont été mis en vacation marquées pour Dozulé.

5) SITE, ADRESSE, HORAIRES :

Nous avons demandé les horaires et adresses de sites. Visitable par les RDP

Nous avons les sites sans les adresses exactes, sur DOZULÉ les horaires sur certain site les adresses sur certain site n'y figure pas, il y est noté variable donc pas de possibilité de les visiter. Nous ne pouvons pas y rencontrer les agents sur place.

Les RDP CFTC demande des précisions horaires afin qu'il n'y ai pas d'entrave à nos fonctions.

Réponse NT Une mise à jour avec les sites va être faite.

SITE	AGENCE	HORAIRE	
CCI FLERS	DOZULE	NUIT 22h/05h	Secteur rondier, La prise de service se fait à 22h00 au commissariat de Flers.
BACLESE	DOZULE	VARIABLE En journée sur le week-end de 06h45 à 20h45	3 AVENUE GENERAL HARRIS 14000 Caen Pas de Tel : 02 31 45 50 50
CHATEAU DE CAEN	DOZULE	NUIT 22h30-05h45	14000 caen
CHU	DOZULE	H24	Avenue de la Côte de Nacre, 14033 Caen
CIMBN	DOZULE	VARIABLE 07h45/09h45	16, Rue Claude Bloch, 14000 Caen 02 31 44 10 44
CMAI	DOZULE	NUIT 23h00 08h00 sauf vendredi et samedi	2 Rue Claude Bloch, 14077 Caen
CONSEIL REGIONAL	DOZULE	JOURS SEMAINE/NUIT WEEK-END en h24	Abbaye Aux Dames, 24, PL Reine Mathilde, 14000 Caen
EMN	DOZULE	VARIABLE	9 Rue Claude Bloch, 14052 Caen
ESAM	DOZULE	FIN D'APRES MIDI SEMAINE 18h00-22h00 18h00-23h00 et 17h00-21 pour le vendredi	17, CRS Caffarelli (Siège Social), 14000 Caen
FARMACLAIR	DOZULE	H24 LE WEEK-END 05h30-07h30 et 19h30-22h30 la semaine	440, AV du Général de Gaulle, 14200 Hérouville Saint Clair 02 31 43 23 23
MISERICORDE	DOZULE	NUIT SUR COMMANDE 21h/07h00	51, Rue Gémare, 14000 Caen 02 31 38 51 58
GANIL	DOZULE	H24	BOULEVARD Henry Becquerel 14000 Caen

			02 31 45 46 47
HOWMET	DOZULE	H24	Zone d'Aménagement Concerte Grands Président, 14160 Dives sur Mer 02 31 28 29 30
INSEE	DOZULE	H24	02 31 45 73 33 5, Rue Claude Bloch, 14000 Caen
KEOLIS DEPOT	DOZULE	NUIT SEMAINE 23h15/05h00 + H24 WEEK-END	353, Rue Léon Foucault, 14200 Hérouville Saint Clair
KEOLIS BUS	DOZULE	NUIT WEEK-END	
KNORR	DOZULE	H24 WEEK-END + 16H00 -08H30 SEMAINE	Pôle d'Activités de L'Espérance, 70, CHEM de Beaufils, 14100 Glos 02 31 32 12 00
LECLERS IFS	DOZULE	JOURNEE du lundi au samedi de 08h00 à 20h30	14123 ifs 02 31 35 42 14
LECLERC RIVES DE L'ORNE	DOZULE	JOURNEE du lundi au samedi 10h/20h15	Rives de l'orne 14000 Caen
MEMORIAL	DOZULE	NUIT + VARIABLE 18h00/05h00	Esplanade General Eisenhower, 14050 Caen
PREFECTURE DE CAEN	DOZULE	JOURNEE 07h15/19h15	Rue Daniel Huet, 14038 Caen Cedex 09
PAUSEOME	DOZULE	NUIT 23h00/06h00	AV de la Côte de Nacre, 14000 Caen 02 31 53 76 37
SUCRERIE	DOZULE	H24	62, RTE de Paris, 14630 Cagny 02 31 39 49 00
TERMINAL DE CROISIERE DE HONFLEUR	DOZULE	SUR COMMANDE	Terminal croisière Honfleur

Agence de Cherbourg

Nom du client	Adresse	horaires	prestation
AREVA LMC	ZA D'Armanville 50700 VALOGNES	2 agents en H24	Agent de sécurité Agents cynophile
AREVA TEMIS	ZA D'Armanville 50700 VALOGNES	A compter du 1 ^{er} avril 2018 Du lundi au jeudi de 20h15 à 24h00 et le vendredi de 19h15 à 23h00	Agent de sécurité Agent mobile
	Route de Portbail 50390 SAINT SAUVEUR LE VICONTE		
AUCHAN LA GLACERIE	Centre commercial du Cotentin 50470 LA GLACERIE	Entre 08h30 à 21h45 sur commande	Agent de sécurité SSIAP 1
Chambre Des métiers et de l'artisanat (IFORM)	3, rue pasteur 50200 COUTANCES	Du lundi au jeudi de 21h30 à 06h30 et hors périodes scolaires	Agent de sécurité / SSIAP 1
DGA de CHERBOURG (ETAC)	Port militaire de Cherbourg 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	2 agents en journée du lundi au vendredi 1 agent de nuit et les week-ends en H24	Agent de sécurité
DS Smith Packaging	BP 35 50160 TORIGNI SUR VIRE	Du samedi de 01h00 au lundi à 06h00 Horaires modifiables toutes les semaines	Agent de sécurité
FLORETTE FRANCE GMS SAS	ZA Ferdinand Finel 50430 LESSAY	Un agent de 19h00 à 08h00 et du vendredi 19h00 au lundi 08h00 enH24	Agent de sécurité
HLM Herches et Brecourt	L'ensemble des HLM HERCHES et BREXCOURT	1 agent du lundi au dimanche de 17h30 à 23h30	Agent mobile
HLM LA NOE	L'ensemble des HLM LA NOE	1 agent du lundi au dimanche de 23h45 à 02h45	Agent de sécurité
HLM RENE LEBAS	L'ensemble des HLM RENE LEBAS	1 agent de 23h00 à 04h00 les lundis, mardi, mercredi, vendredi et samedi 23h00 à 06h00 le jeudi 23h00 à 02h00 le dimanche	Agent de sécurité
LA Communauté Urbaine de Cherbourg (La CUC) (service rondes et intervention)	2, quai de Caligny 50100 CHERBOURG EN COTENTIN	Un agent mobile de 19h00 à 24h00 cumulé avec agent mobile de la ville	Agent de sécurité Agent mobile
NAVAL GROUP	Port de Cherbourg 50100 CHERBOURG	5 agents : Poste de 05h45 à 20h15 du lundi au vendredi + un chef de site	
SOCOPA VIANDES COUTANCES	Rue du Bocage 50205 COUTANCES	Du lundi au jeudi de 20h45 à 05h30 et du vendredi de 20h45 au lundi 05h30	Agent de sécurité
USINE DES EAUX DE LA DIVETTE		Un agent de 11h45 à 13h30 du lundi au vendredi et de 17h00 à 08h00 du lundi au jeudi Du vendredi 16h30 au lundi 08h00 en H24	Agent de sécurité

6) Heures supplémentaires PFEH et CHU :

Un certain nombre d'agents du PFEH et CHU souhaiterais une augmentation du pourcentage des heures supplémentaires

La section SNEPS CFTC tient à souligner le volontarisme, de ses agents, une augmentation du pourcentage serait une juste récompense aux vus de l'engagements, des risques en cette situation de crise sanitaire.

Ce point a été débattu au cours des NAO 2019. La situation financière de l'entreprise ne permet pas une réévaluation du taux de majoration des heures supplémentaires

7) **Prime de soutien**

Nous vivons une situation de crise sanitaire exceptionnel et inédite ou les agents de tous secteurs que ce soit ce voient solliciter. Notre PDG Mr LAISNEY a salué l'engagement et le professionnalisme des agents nous le remercions pour cette gratitude

Effectivement nos conditions de travail ont changé évolués très rapidement le risques devient permanent sur les sites

Nous avons tous entendu l'allocution de notre président de la république ainsi que ces ministres qui demande aux entreprises de faire un effort et récompenser les personnes travaillant dans ce contexte particulier. Une situation qui va perdurer et les agents seront de plus en plus sollicités

-Une réflexion est-elle en cour pour récompenser les agents qui subissent cette situation ?

-Pouvons-nous envisager une récompense une prime ?

Cette demande a été portée auprès de la Direction (siège). La situation d'urgence actuelle n'a pas permis de se pencher sur ce point et aucune décision n'a été prise sur ce sujet.

8) **- site de la clinique miséricorde**

la SNEPS-CFTC se demande pourquoi les agents Challancin ont pour missions principale d'accomplir des missions de secrétaire médical tel que : Assuré un accueil téléphonique permanent , procéder a tous les transfert d'appel médicaux d'astreinte ou de garde surtout quand il y a une urgence vitale ou encore transférer un appel d'un visiteur vers la chambre du patient et ceux chaque nuit et durant toute la nuit ainsi que de faire des GES REMPLAC pour le personnel alors que ces missions sorte des champs de compétence des agents et sont formellement interdit dans notre métier de la sécurité ainsi que dans le code de déontologie ? Comment justifié vous le fait qu'il n'y a aucune consigne générale ou permanente Challancin sur le site qui fait mention de cette missions et quel vont être les différentes action de la société Challancin Dozulé pour revenir vers des missions légal en tant qu'agent de sécurité que nous sommes ?

Réponse NT Les agents ont comme missions principales la surveillance du SSI, les rondes extérieurs et intérieurs du bâtiment.

Il se peut qu'il y soit des missions annexes comme du filtrage téléphonique.

Pouvez-vous quantifier les appels extérieurs émis des visiteurs la nuit ?

Pouvez vous vous expliquer sur le GES REMPLAC ? Aucun agent à remonter jusque-là cette pratique.

Un premier travail de fond à été fait lors du dernier suivi de contrat, avec notamment notre correspond QSE qui avait participé à cette réunion.

Un cahier de consigne générale est présent sur le site.

Pour les consignes particulières à jours du site, elles ont été déposées le 17 octobre 2019 par notre rondier.

Suite à cet échange, monsieur Theveniaud fait le point sur les missions non prévues et refait le point avec le client.

Monsieur Theveniaud Nicolas indique que l'agent doit refuser lorsque l'on lui demande de faire des missions autres de ce que peut faire l'agent et de lui remonter directement par mail pour un traitement plus rapide.

9) **site du CHU**

La SNEPS CFTC se pose de sérieuse question par rapport à la santé des agents Challancin sur le site du CHU suite au dérive et manquement de Monsieur Theveniaud et Monsieur Cappé concernant les essais d'ajustement des masques depuis le début décembre. En effet, la SNEPS CFTC veut savoir si à l'heure actuelle la totalité des agents sur le site du CHU ont maintenant effectué leur essai d'ajustement des masques et ceux depuis quelle date ??! Et enfin comment se fait-il que l'on a laissé des agents aller en ronde technique amiante sans avoir effectué au préalable les essais d'ajustement des masques qui pourtant sont obligatoires.

Réponse NT Les fit test ont été réalisés en février 2020 par le personnel présent aux moments des tests.

Pour ce qui est de l'ajustement, il est vrai que cela a été déclenché un peu en retard mais pas de la volonté de Monsieur Theveniaud, ni de Monsieur Cappé (délais fournisseur, organisation...)

Il était bien indiqué aux agents de procéder à toutes les précautions d'utilisation du masque avant utilisation (comme vu lors de la formation opérateur amiante), notamment le test d'étanchéité qui est primordial et le plus important. Pour les autres, lors du test d'ajustement, il n'a pas été constaté d'écart avec le matériel fourni pour ceux qui ont fait les rondes techniques.

Il est à noter que les moyens de protections mis à disposition sont largement supérieurs à la mission demandée.

Il est à noter également que Monsieur Lecarpentier est venu sur site récemment voire comment était traité le sujet amiante sur site, il pourra de lui-même indiquer ses remarques.

10) La SNEPS CFTC voudrait savoir pourquoi lors de la récupération du site du CHU de la tour en décembre dernier le client a expressément demandé à tous les agents Challancin l'OBLIGATION de venir en civile et se changer dans un local technique non conforme à la réglementation en vigueur (9 articles violés du code du travail) et au règlement d'hygiène et sécurité et si c'est à cause d'un de leurs règlements intérieurs pensez-vous que leur règlement prévaut sur le code du travail ? Et enfin la SNEPS CFTC voudrait savoir pourquoi Monsieur Theveniaud et Monsieur Cappé n'ont pas pris les choses en main pour protéger les agents Challancin de cette situation vis à vis du client ??

Par ailleurs la SNEPS CFTC voudrait également savoir suite au dénonciement de ces faits par un agent Challancin et au bannissement de celui-ci du site du CHU à cause de ces dénonciations ou il exerce depuis plus de 8 ans maintenant ou en est aujourd'hui cette affaire concernant ce local technique non conforme, les agents ont-ils été relogés dans un local conforme au règlement et à la loi en vigueur ou des travaux ont-ils été entrepris dans ce local technique pour le remettre au norme ? Et si la réponse est non quel vont être vos actions pour qu'il puisse venir en toute sécurité et dans de bonnes conditions ? Pensez-vous faire appel à la médecine du travail et à l'inspecteur du travail pour régulariser cela ?

Réponse NT Contrairement à ce qui est dit, Messieurs Theveniaud, Cappé et même Monsieur Renaud ont remonté à de nombreuses reprises les dysfonctionnements.

Et comme déjà expliqué aux concernés, sur un site comme le CHU, qui est énorme, est beaucoup plus lent en réaction sur les différents dysfonctionnements.

Il a été demandé le temps de la remise aux normes du vestiaire (problème de ventilation) casiers et douches disponibles, que pour les agents qui ont refusés, de jouer le jeu et de venir à minima en camouflant la tenue.

Concernant l'agent qui selon les dires « est banni », n'a pas été « banni » pour cela, mais sur la demande du client suite à son mauvais comportement lors d'échanges avec notamment les chargés de

sécurité du site.

Pour le local, le CHU doit/ou à déjà demandé une dérogation à la médecine du travail et inspection du travail le temps de faire le carottage pour la ventilation. Vu lors du dernier suivi de contrat, ou se sujet faisait encore parti des choses remontés au client. Contrairement a ce que peuvent penser certaines personnes.

Les travaux devraient commencer très prochainement!

11) La SNEPS CFTC craint énormément pour la santé physique et mental des salarié sur le site du CHU . En effet plusieurs remonté ont été faite par plusieurs agent depuis le 5 décembre qui nous dise qu'il font en dehors du contexte actuelle du coronavirus 7 ronde quasi d'affilé avec seulement 30 min de pause entre chaque ronde d'une durée parfois dépassant les 1h20 min pire depuis l'arrivé de l'agent supplémentaire début mars où monsieur Theveniaud et monsieur Pecquet avait dit tout les deux que l'agent supplémentaire serait là pour soulagé sont collègue il semblerait qu'il n'en est rien et que le second agent fasse en fait le travail de l'agent chu et cette cadence éfreiné dure depuis la récupération du site le 5 décembre dernier . Donc la SNEPS CFTC se demande déjà que font exactement aujourd'hui les agents chu en terme de ronde tant bien même il sont du public ils participent tous comme les agents Challancin du privé à la protection du bâtiment ! Ceux qui m'amène a posé ma deuxième question pourquoi des ronde aussi cadencé alors que les agents chu font également parti de l'effectif de protection incendie et qu'est ce qui justifie cela sur ce site quand la règle R8 de L'APSAD demande une ronde toutes les 3 heures en tant normal ? Troisième question quels actions allez vous entreprendre pour protéger ces agents qui sont dans une telle détresse physique et mentale que personne veut rester sur ce site ou la cadence frise le ridicule et essaye par tout les moyens d'aller sur le site d'a côté « le Pfeh » qui lui respecte la règle R8 de L'APSAD ? Et enfin est-il possible de mettre en place conjointement avec la médecine du travail la méthode Brouha afin de savoir si ces agents sont oui ou non en danger sur le long terme et si ces rythme du travail n'outrepasse pas les capacité physique de chaque agent .

Par ailleurs est ce que tout les agents on fait un électrocardiogramme étant donné ce rythme du travail extrêmement cadencé tout en sachant qu'il sont soumis parfois à courir sur plusieurs centaine de mètres pour se rendre sur certaine intervention rapidement à monte ou descendre des escaliers sur plusieurs étage ou encore faire des ronde ou plusieurs étage sont concerné

Réponse NT Pour répondre à votre première question, je vous confirme que les missions restent inchangées pour le moment pour le deuxième agent.

Je peux le prouver sans aucun problème par mail du client et j'ai largement communiqué en ce sens aux agents.

Le nombre de ronde est décidé par le client, pas par Challancin.

Pour répondre à votre troisième question, un roulement est en train de s'installer pour tourner sur les trois postes pour soulager tout le monde, comme déjà évoqué à plusieurs reprises.

Pour votre 4eme question, Les agents ont tous étaient vu par la médecine du travail, c'est elle qui décide de faire des examens complémentaires.

12) La SNEPS CFTC a une question pour la DRH pour le site du chu concernant tout les agents Challancin qui font des jours et des nuits de manière alterné en 12H sur ce site et ceux toute l'année qui ne sont pas a l'heure actuelle considéré comme travailleurs de nuit ! En effet si l'on suit l'article L3122-5 du code du travail qui stipule que le salarié est considéré comme

travailleurs de nuit des lors qu'il accomplit au moins deux fois par semaine au moins trois heures de travail de nuit quotidienne ou qu'il accomplit au cours d'une période de référence suivant l'article L3122-23 qui est de 270 heure de travail de nuit sur 12 mois consécutif est considéré travailleurs de nuit sauf si l'article L3122-16 du code du travail stipule qu'il y a une convention ou un accord collectif de travail qui peu fixer le nombre minimal d'heure entrainant la qualification du travailleurs de nuit sur une période de référence . Donc ma



question est la suivante : Il y a t'il aujourd'hui dans l'accord collectif Challancin un article qui fixe le nombre minimal d'heure sur une période de référence ou doit-on se fier à ce moment là au code du travail ou dans ce cas précis il faudrait passer tout les agents du site du CHU en travailleurs de nuit car sur l'année il font bien plus que 270H sur 12 mois consécutif chacun !!

Il est décidé d'un accord de l'ensemble des participants, de reprogrammer une réunion afin de pouvoir traiter l'ensemble du reste des questions.
Fin de cette 1^{er} partie 18h15.

THEVENIAUD NICOLAS
DIRECTEUR D'AGENCE